

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 13.077 du 06/05/1997 modifiant l'ordonnance n° 10.926 du 8 juin 1993 créant une direction des télécommunications (Journal de Monaco du 16 mai 1997).

Vu la loi n° 928 du 8 décembre 1972 concernant les stations radioélectriques privées ;

Vu la loi n° 1.122 du 22 décembre 1988 relative à la distribution des émissions de radiotélévision ;

Vu Notre ordonnance n° 10.926 du 8 juin 1993 créant une direction des télécommunications :

Article 1er .- L'article 2 de Notre ordonnance n° 10.926 du 8 juin 1993 , susvisée, est modifié comme suit, à compter du 1er janvier 1997 :

(Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 10.926 du 8 juin 1993).